

## FORMATION INITIATION À LA PROTECTION DE L'ENTREPRISE Module 1 jour

### Public

- Tout collaborateur, avec une prépondérance : DG, services juridique, contentieux, comptable, DAF, RH – Commerciaux
- 6/8 participants maximum

### Objectifs de la formation

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Cibler les besoins de l'entreprise en matière de protection.
  - Définir une politique minimale de protection.
  - Hiérarchiser les priorités de mise en place.
  - Choisir les outils de mise en place

### Programme

#### L'état des lieux

- Pourquoi protéger une entreprise
- Qu'intègre la protection d'une entreprise
- Comprendre l'utilité de cette démarche pour l'entreprise.
- Identifier les besoins en matière de protection.
- Hiérarchiser ses besoins
- Définir le(s) service(s) concerné(s)

#### Les principales utilités de la démarche de protection

- Protéger : les process, le savoir-faire, les clients, les collaborateurs, les données, les mails, ...
- Brevets, dépôts de marque et protections diverses des éléments incorporels de l'entreprise.
- Protection des intérêts généraux de l'entreprise.
- Protection de l'image

#### Les outils de la démarche de protection

- Les outils informatiques,
- Les outils juridiques.
- Gérer les déplacements, les salons etc.
- Contrôler le flux d'informations internes et surtout externes
- La règle en 16 points

### Méthodes pédagogiques

- Apports
- Principales méthodes d'une démarche de protection.

### Les Plus

- **Une formation « simple et concrète » pour permettre à l'entreprise de réfléchir à la mise en place de sa protection sans passer par un audit parfois couteux, aléatoire et long.**
- La formation commence par une présentation par les participants de leur contexte au sein de leur entreprise, permettant ainsi au formateur d'adapter instantanément sa formation à la spécificité de chacun.
- La crise économique mondiale se densifiant, l'approche de protection, comme de l'IE permet de sauvegarder le savoir faire, les clients, les collaborateurs de l'entreprise. d'anticiper les actions éventuellement hostiles de la concurrence car il est plus simple et moins couteux de dérober un savoir-faire, de débaucher un collaborateur ou bien de se procurer les travaux de RD.